



ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché public

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES GYMNASES RABELAIS ET LESUEUR À MAROMME

MARCHÉ DE TRAVAUX

MODE DE PASSATION : PROCÉDURE ADAPTÉE

Suivant articles L2120-1 2° ; L2123-1, R2123-1 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

Identifiant du marché public : MPMAPA-2024-13

LOT N° :

Solution de base

Variante

*Cocher case correspondante : Pas de variante sans solution de base, chaque solution fait l'objet d'un AE distinct**

Maître d'ouvrage
VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès - BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

 **ATTENTION**

Pour le cas spécifique du présent document, quel que soit le type de signature choisi par le soumissionnaire, il doit obligatoirement respecter les exigences suivantes : Parapher (toutes les pages) * ; Correctement remplir les cases et le bordereau des prix* ; Indication du lieu et date de signature* ; Nom, prénom(s) et qualité du signataire* ; La signature de l'opérateur économique précédée de la mention "Lu et approuvé"

LE NON RESPECT DE CES EXIGENCES ENTRAINE L'ÉLIMINATION AUTOMATIQUE DU CANDIDAT, SON OFFRE SERA CONSIDÉRÉE IRREGULIÈRE ET INSUSCEPTIBLE DE RÉGULARISATION.

Pour simplifier la procédure, le présent document contenu dans le DCE et signé au titre du marché engage le candidat qui adhère aux clauses et spécifications du marché ; il ne devient contractuel que dès sa signature suivie de sa notification par le maître d'ouvrage.

Article premier DISPOSITIONS GÉNÉRALES**1- Objet de la consultation**

La présente consultation vise à l'attribution d'un marché de travaux portant mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite de deux gymnases à Maromme, passé sous la forme d'une procédure adaptée, en application des articles L2120-1 2° ; L2123-1, R2123-1 du code de la commande publique (CCP).

2- Lieu d'exécution

Le marché public sera exécuté dans la ville de Maromme à l'adresse suivante :

Complexe sportif RABELAIS - Rue Ernest Danet, 76150 MAROMME

Gymnase L. LESUEUR - Rue Ernest Danet, 76150 MAROMME

3- Mode de passation

Procédure adaptée.

4- Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire.

5- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont indiquées dans le CCAP.

NB : les documents du marché sont prioritaires sur tout autre document que le candidat joindra à son offre.

Cet acte d'engagement correspond* :

- Au lot N° du marché public.
- À l'offre de base.
- À la variante.

6- Du cadre de réponse technique

Le soumissionnaire est informé qu'un cadre de réponse technique transmis avec le DCE, doit être complété, signé et cacheté, puis déposé au titre de l'offre technique. Conformément aux stipulations de l'article 2.9 du RC.

Article 2

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès
BP 1095 76153 MAROMME Cedex
Téléphone : 02.32.82.22.00

1- Désignation du signataire du marché

Monsieur le maire de la ville de Maromme, Monsieur David LAMIRAY, ou son représentant dûment habilité, conformément à la délibération N°1 en date du 24 juin 2024 du Conseil municipal, notamment en son troisième point, portant délégation du Conseil Municipal au Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres, passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Acte soumis au contrôle de légalité le 28/06/2024, visé et rendu exécutoire par les services préfectoraux le 28/06/2024.

2- Comptable assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.
Service de gestion comptable (SGC) de Maromme - Déville-lès-Rouen
3 impasse des tisserands, BP 1088
76150 Maromme
02 35 74 20 21

3- Autres intervenants dans le marché

Voir RC.

Article 3

IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT INDIVIDUEL OU DU GROUPEMENT

1- Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées dans le Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Je soussigné :

M. / Mme	
Agissant en qualité de	
Numéro de téléphone	
Courriel	

M'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code NAF ou APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

M'engage sur la base de l'offre de la société que je représente :

Nom commercial et dénomination sociale	
Adresse l'entreprise exécutant le marché	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code NAF ou APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

M'engage sur la base de l'offre de la personne publique candidate ;

Nom de la personne publique candidate	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code NAF ou APE	

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés ;

M. / Mme	
Agissant en qualité de	
Téléphone	
E-mail	
Date de signature de la lettre de candidature par l'ensemble des membres du groupement	

Groupement solidaire

Groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire non solidaire

Engage l'ensemble des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement : la liste des membres du groupement est jointe au présent document contenant le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et son numéro de SIRET.

À exécuter les prestations demandées au prix forfaitaire global indiqué ci-dessous*.

Bordereau des prix, valant offre du soumissionnaire :

MONTANT TOTAL HT DE LA PRESTATION	€ HT
TVA (Taux de.....%)	€
MONTANT TOTAL TTC DE LA PRESTATION	€ TTC

Montant HT de la prestation en lettres :

.....*

MON OFFRE ME LIE pour la durée de la validité des offres indiquée dans le règlement de la consultation, soit **90 jours**.

La **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)** sera remplie par le candidat à l'appui de son offre figurant dans cet acte d'engagement mais ne constitue pas un document contractuel.



***Mention obligatoire**

En cas de groupement conjoint, répartition des prestations

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

2- Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du cocontractant, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part ou de son sous-traitant.

Le cocontractant est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect du délais d'exécution du marché.

Le cocontractant est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

3- Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix et à assurer au prestataire toutes facilités pour lui permettre de réaliser ses prestations dans de bonnes conditions.

Article 4

PRIX

Les prix sont :

Unitaires

Forfaitaires

Mixtes

1- Nature et forme du prix

- Nature du prix

Le prix du présent marché est réputé actualisable, définitif ferme et non révisable.

- Forme du prix

Le prix est forfaitaire et rémunère le titulaire pour l'ensemble des prestations. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

2- Bordereau des prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois Mo. Le cocontractant établit le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire établi ci-dessus.

Article 5**DURÉE ET EXÉCUTION DE LA PRESTATION****1- Durée**

La durée d'exécution du marché public est de 12 semaines à compter de :

- La date de notification de l'ordre de service.

2- Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission d'un ordre de service après notification et se termine dès la fin de la prestation de travaux au terme de la durée du présent marché public ou au terme de la décision de réception définitive des travaux.

L'ordre de service est une décision administrative qui précise les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations qui constituent l'objet du marché, dès sa réception par le titulaire, il s'engage à le compléter et le signer, puis le retourner au pouvoir adjudicateur par la même voie que celle utilisée pour sa notification.

3- Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 18 du CCAP.

Article 6**PAIEMENT**

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

Compte à créditer

Titulaire du compte	
Prestations concernées	
Domiciliation	
Code banque	
Code guichet	
N° de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

1- En cas de Groupement d'entreprises :

 RIB unique ci-dessus ? **Oui** **Non** (Si non, joindre tous les RIB)

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que le règlement se fera sur le compte unique ci-dessus.

2- AVANCE (Article R2191-3 du code de la commande publique)

 Je renonce au bénéfice de l'avance **Non** **Oui**

(Cocher la case correspondante)

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par la personne publique conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Article 7

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

Le soumissionnaire au marché (individuel ou chaque membre du groupement), déclare sur l'honneur (cocher la case correspondante) * :

- entrer** dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles [L2141-1](#) à [L2141-5](#) et [L2141-7](#) à [L2141-11](#) du code de la commande publique ;
- Dans l'hypothèse où le soumissionnaire (individuel ou chaque membre du groupement) est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé soit, de prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou qu'il bénéficie d'un plan de redressement.
- ne pas entrer** dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles [L2141-1](#) à [L2141-5](#) et [L2141-7](#) à [L2141-11](#) du code de la commande publique ;
- avoir produit à l'appui de ma candidature**, les déclarations sur l'honneur prévues aux articles [R3123-16](#) à [R3123-19](#) et [R2143-3](#) à [R2143-4](#) du code de la commande publique ;
- que le travail** sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles [L2141-4](#) du code de la commande publique, dans le respect des articles [L2242-1](#), [L1132-1](#), [L8211-1](#) et suivants du code du travail.
- que je / la société** pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles [L8221-3](#), [L8221-5](#) et [L8241-1](#) du code du travail.
- être** en règle au regard des articles [L5212-1](#) à [L5212-11](#) du code du travail concernant des travailleurs handicapés.

Article 8

DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Les pièces constitutives de la candidature et de l'offre sont énumérées dans le RC du présent marché.

Article 9**SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DÛMENT HABILITÉ**

- 1- Signature du marché par le titulaire individuel :
Fait en un seul original,

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* [Précédée de la mention " Lu et approuvé"]

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

- 2- Signature du marché public en cas de groupement :
Fait en un seul original,

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (Article R.2142-23 ou article R.2342-12 du code de la commande publique) :
[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

.....*

Date de l'habilitation nécessaire :*

Nom, prénom(s) et qualité du signataire*	Lieu et date de signature*	Signature* [Précédée de la mention " Lu et approuvé"]

(*) Le signataire (mandataire) doit avoir le pouvoir d'engager tout le groupement.

Article 10

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Fait en un seul original,

■ Désignation de l'acheteur

VILLE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès - BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R.2391-28 du même code (nantissement ou cession de créance)

Monsieur Romuald VAN-HUFFEL, Directeur des Ressources financières et des affaires générales
02.32.82.22.23 - romuald.vanhuffel@ville-maromme.fr

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public

Monsieur David LAMIRAY, Maire de la ville de Maromme, ou son représentant dûment habilité.

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

LOT	Montant HT	Montant TTC
01	€	€
02	€	€
03	€	€
04	€	€
05	€	€

À : Maromme

Le

Signature du Pouvoir Adjudicateur habilité par la délibération N° 1 en date du 24 juin 2024,

Article 11 NOTIFICATION

La notification est effectuée par le biais du profil acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation, dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil acheteur, à l'issue de ce délai.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

À.....le.....
Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

À.....le.....
Signature du titulaire

